

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOT
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
SMECMVD

Place des Consuls 46600 MARTEL
Tél : 0532260782 Courriel : eaupotable@SMECMVD

Séance du 15 janvier 2021

* * *

OBJET : Détermination du nombre de vice-président et conseillers délégués

Membres en exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mil vingt et un et le quinze janvier à 14 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Martel sous la Présidence de Guy MISPOULET, Président

PRESENTS : Jean DELVERT – Jean-Vincent FEIX – Jacques BOULONNE – Guy FLOIRAC – Jean-Luc LABORIE – Arnaud RICOU – Didier DELBREIL – Michel LEVET – Annie CAVIER – Olivier VITRAC – Guy MISPOULET - Gaeligie JOS – Philippe CASTANET – Guy GIMEL – Christian DAURAT – Thierry CHASSAING

ABSENTS : Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire : Gaeligie JOS

Date de convocation : 21 décembre 2020

- Vu le Procès-verbal d'installation du Conseil Syndical et de l'élection du Président,
- Vu les articles L 5212-8 et suivant du CGCT,
- Vu les dispositions de l'article 14 des statuts alinéa a)

Le Conseil Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à **5** le nombre de vice-président
- DEDIDE de fixer à **2** le nombre de conseillers délégués

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MARTEL le 15 janvier 2021

Le Président du SMECMVD
Jean Luc LABORIE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
LE 20/01/2021
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ
LE 05/03/2021

Le Président
Jean Luc LABORIE

